



Conseil de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

Séance n° 2 du 14 février de 17h.00 à 19h.30

Notes de séance

Membres présent-e-s :

M. Jean-Dominique Vassali, recteur et président du Conseil

M. Pierre Spierer, vice-recteur

M. Éric Wehrli, doyen de la faculté des lettres

M. Luis Fontbotte, doyen de la faculté des sciences

M. Jean-Paul Bronckart, doyen de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

M. Andreas Mueller, professeur, représentant la formation des enseignant-e-s du secondaire

M. Olivier Rogg, représentant la Haute Ecole de musique

M. Henri Burkard, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Raphael Fornalaz, représentant la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO)

M. Marti Ruiz-Altaba, représentant l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

M. Frédéric Wittwer, directeur de projet harmonisation scolaire, représentant le DIP

M. Pascal Cirlini, directeur des RH de l'enseignement postobligatoire, représentant le DIP

Membres absents :

M. Bernard Morard, doyen de la faculté des sciences économiques et sociales

Mme Sabine Vanhulle, professeure, représentant la formation des enseignant-e-s du primaire

Invités :

M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP-Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Bernard Schneuwly, directeur de l'IUFE

M. Rémy Villemin, directeur adjoint de l'IUFE

1. **Approbation de l'ordre du jour** : ordre du jour approuvé



2. Approbation des notes de séance de la séance n°1 du 9 décembre 2011

Le type de "procès-verbal", rédigé exceptionnellement par le directeur adjoint, suscite une discussion qui amène à la décision de demander, dorénavant, à un-e procès-verbaliste de rédiger un véritable procès-verbal qui mette en évidence et nominalement les interventions de chacun-e. Décision est prise de supprimer, sur les notes de la séance du 9 décembre, les « éléments de discussion » présentés dans la deuxième partie de la page 9.

3. Présentation du rapport du directeur de l'IUFE

Bernard Schneuwly présente les éléments essentiels du rapport que chaque membre du Conseil a reçu préalablement. Les points de discussion principaux tournent autour des questions suivantes:

- La question du calendrier et la nécessité d'adapter le calendrier académique à une situation de formation professionnelle en responsabilité d'enseignement avec en toile de fond la question de la surcharge ressentie par les stagiaires et une première réponse donnée par l'IUFE par une plus grande prise en compte de la pratique en termes de crédits.
- La qualité des enseignements à l'IUFE et la nécessité de mettre en place des évaluations des enseignements et de prendre en considération les critiques et remarques des étudiants à ce sujet.
- La question de la validation des acquis d'expériences, procédure indispensable dans un dispositif de formation professionnelle.
- La question de la formation continue et de la participation progressive de l'IUFE dans les dispositifs existants actuellement. Cela fonctionne plutôt bien pour le secondaire avec la présence d'une représentante de l'IUFE à la COFOCO et à la COFOPO. La question est plus complexe pour le primaire. Néanmoins deux opérations sont menées actuellement: la mise à disposition d'un catalogue de formation pour les enseignants du primaires et l'opération de formation dans le domaine de la didactique de l'anglais.
- La question de la recherche avec des opérations déjà importantes dans le domaine des didactiques et la mise en place, dès la rentrée 2011, de séminaires de recherche en didactique pour tous les étudiants. Il faut également relever que, globalement, existent de bonnes relations entre l'IUFE et les facultés sur le plan de la nomination de professeurs et sur celui des perspectives de collaboration dans le domaine de la recherche.

4. Le règlement d'organisation de l'IUFE

Il s'agissait de reprendre ici quelques articles réglementaires et en particulier l'article 11 sur le directeur adjoint. La discussion porte d'abord sur le rattachement administratif du directeur adjoint contrairement au directeur dont le statut est lié au pôle académique. Autour de cette question a été évoquée l'importance de cette fonction en relation avec la nécessité d'un lien fort avec le terrain et particulièrement les directions générales des trois niveaux d'enseignement et les établissements qui accueillent des stagiaires. Un certain nombre de propositions de modifications de l'article en question ont été acceptées ce qui permet de clarifier les aspects de la désignation, du rôle et du



réseau du directeur adjoint parallèlement à la fonction qu'assume le directeur. Ces modifications seront donc proposées à l'Assemblée l'IUFE.

Monsieur Dominique Vassali, recteur et président du Conseil, clôt la séance à 19h.30

Rémy Villemin

avril 2011